



**EURO  
BENGALE**

USINE ET DEPOT  
08390 SAUVILLE

Tél 03.24.30.62.61 Fax 03.24.30.16.58

## **MODE D'EMPLOI BATTERIES d'ARTIFICE NAUTIQUE DE CATEGORIE F4**

Version octobre 2014

Conservez-le

Page : 1/2

### **AVERTISSEMENTS PREALABLES**

#### **MODE D'EMPLOI A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT.**

**Distance minimale de sécurité à déterminer par l'utilisateur en fonction des données indiquées sur le produit.**

**Article à utiliser conformément au mode d'emploi et aux réglementations nationales.**

Reportez-vous à votre manuel de formation d'artificiers en cas de doute.

Toute autre utilisation, que celle préconisée présente de graves dangers (risque de brûlures et de lésions), et met-en cause votre responsabilité.

La mise en oeuvre de ces artifices ne peut être effectuée que par des personnes titulaires du certificat de qualification

Durant la mise en oeuvre des artifices, il est strictement interdit de fumer, de consommer de l'alcool et de faire appel à un mineur.

Les batteries et combinaisons fonctionnent en altitude et ne doivent être utilisées **qu'en extérieur**.

Ne jamais utiliser d'outils pouvant, par leur utilisation, générer des chocs ou des étincelles (marteau, agrafeuse, pointes, etc ...).

**Ne pas utiliser d'appareil radio de fréquence inférieure à 100 MHz.**

**En cas de vent fort > 15 m/s (54 Km/h), annuler le tir.**

#### **Condition de stockage :**

Température de -10°C à +35°C

Humidité maximum : 75%HR

#### **MATERIEL DE TIR**

Cet artifice ne nécessite pas de matériel de tir particulier, il est fourni avec son système d'allumage.

La mise en oeuvre peut s'effectuer à l'aide d'un inflammateur compatible et pertinent (consulter les consignes du fabricant), préalablement monté ou à monter sur l'artifice

#### **CHOIX DE L'EMPLACEMENT**

Se reporter à votre manuel de formation d'artificiers. Choisir un emplacement bien dégagé afin de ne pas gêner la trajectoire aérienne des projectiles. S'assurer de l'absence de matières et vapeurs inflammables à proximité du lieu de tir ou d'installations classées (200 mètres minimum). Choisir cet emplacement en fonction de l'environnement. Les distances de sécurité sont déterminées par l'utilisateur final à l'aide des données indiquées sur l'étiquette des produits, des vents dominants et de leur force.

#### **DISTANCE MINIMALE DE SECURITE**

A déterminer par l'utilisateur final (personne ayant les connaissances particulières) avec les meilleures mesures de sécurité disponibles en fonction de l'effet, des caractéristiques de performances, des paramètres spécifiques et des conditions environnementales

#### **DEBALLAGE - PRECAUTIONS PARTICULIERES**

Vérifier l'état et l'intégrité des artifices (conduit d'allumage, corps de bombe, chasse de propulsion). Si vous constatez des dommages irréparables, ne pas utiliser le produit, le remettre dans son emballage et le stocker dans un lieu sûr avant de le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

#### **INSTALLATION**

Veillez à installer le produit en respectant les règles de sécurité. Si cette prescription ne peut être satisfaite, ne pas utiliser le ou les artifices.

Installer ces produits sur un sol plat, de préférence sur un support isolant (film de plastique) afin que l'humidité ne puisse les endommager.



**EURO  
BENGALE**

USINE ET DEPOT  
08390 SAUVILLE

Tél 03.24.30.62.61 Fax 03.24.30.16.58

## MODE D'EMPLOI BATTERIES d'ARTIFICE NAUTIQUE DE CATEGORIE F4

Version octobre 2014

Conservez-le

Page : 2/2

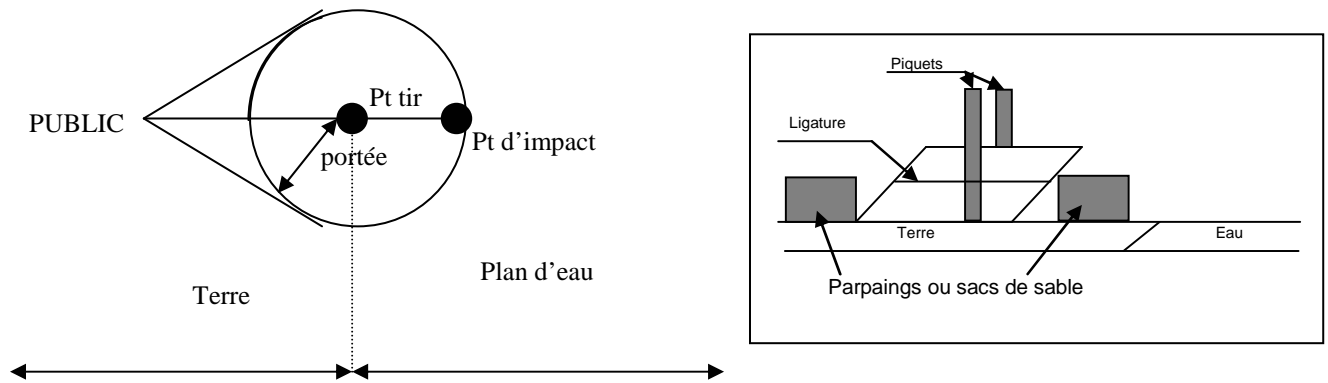
**Caler la batterie d'artifices avec du sable, des parpaings..., ou la fixer à un piquet enfoncé dans le sol.  
Protéger les batteries d'artifices contre la pluie et l'humidité, à l'aide d'un film plastique.**

**Cas des batteries ou combinaisons d'artifices éventailées**

Veiller à positionner les batteries ou combinaisons en respectant les indications portées sur l'étiquette apposée sur le produit : « *FACE VERS LE PUBLIC* » ou « *Face vers le plan d'eau* »... par exemple.

Vérifier que la trajectoire aérienne des projectiles situés dans les tubes inclinés soit exempte d'obstacles (branche, fil, etc ...). Vérifiez également à prendre en compte la distance de sécurité latérale à l'aide des indications portées sur l'étiquette du produit.

**ATTENTION : Une fois en place, ne jamais exposer une partie de son corps au-dessus de l'artifice.**



### MISE A FEU

L'allumage de l'artifice se fait manuellement ou à distance grâce à un inflammateur électrique. Reportez-vous à votre manuel de formation d'artificier.

### TRAITEMENT DES RATES

**Non démarrage de l'artifice ou arrêt en cours de fonctionnement**

Si après la mise à feu, l'artifice n'est pas parti ou s'arrête :

Attendre 15 minutes avant de tenter de le rallumer avec la seconde mèche le cas échéant.

Ne jamais exposer son corps au-dessus du produit.

Si l'artifice ne possède pas de deuxième mèche d'allumage ou si elle ne fonctionne pas, attendre 15 minutes minimum, puis noyer l'artifice avec de l'eau.

Contactez votre revendeur pour connaître la démarche à suivre pour stocker l'élément défectueux et le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

**Retombée de composants pyrotechniques sans fonctionnement**

Si après la mise à feu, un composant n'a pas produit son effet lumineux et/ou sonore le récupérer et le retourner à votre revendeur

Instructions pour destruction : Dans le cas où l'article a mal fonctionné ou son fonctionnement était incomplet, attendre 15 minutes. Après cette période l'artifice sera immergé dans l'eau pendant 24 heures minimum. Contacter votre revendeur pour connaître la démarche à suivre pour stocker l'élément défectueux et le retourner conformément à la réglementation en vigueur du transport des matières dangereuses.

### INSPECTION DU SITE

Après le tir, inspecter le site pour vérifier qu'aucun élément pyrotechnique encore actif ne subsiste au sol. Dans l'affirmative, suivre les instructions ci-dessus développées.

**RESPECTEZ L'ENVIRONNEMENT, NE LAISSEZ AUCUN DÉTRITUS SUR LE LIEU DE TIR.**